

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°5/1.2/31-01/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2018

Date de l'affichage : 24-01-2018

OBJET :

DELEGATION SERVICE

PUBLIC FOURRIERE

AUTOMOBILE COMMUNALE

AVENANT

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le TRENTE ET UN JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER A F. LABARUSSIAS

A. JACINTO à C. BONATO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale est arrivé à échéance le 30 Octobre 2017.

Afin de pouvoir le relancer, il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise et en approuve le cahier des charges.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- De prolonger le contrat actuel de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale jusqu'au 30 avril 2018, soit pour une durée de 6 mois.
- De dire que toutes les clauses du contrat non expressément modifiées par le présent avenant demeureront intégralement applicables

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité

- adopte la proposition

Le Maire,

Pierre Maumejean

